

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 27 MAI 2026 à 19 h 30

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Bérinda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Olivier PAOUR (pouvoir donné à M. D. VAGINET) Mme Elyanne ROSNER (pouvoir donné à M. C. GARCIA)

Secrétaire de séance : Mme Gladys FLAMAND BAR

Date de la convocation : 21 MAI 2026

Date de l’affichage : 21 MAI 2026

La séance est diffusée en direct via l'utilisation de la plateforme YouTube.

I – Présentation par M. Christophe COTTAREL, de la société NYMPHEA Paysage & Aménagement, du scénario d’aménagement de la placette qui va desservir les bâtiments FONTANEL, 339 et 357 rue de la Saône
--

J-P PILLON indique que la Sté FONTANEL va lancer début juillet la commercialisation des 53 logements situés sur les ERL 1 et 2 (Emplacements Réservés pour Logements) situés à côté de l'école, aux 339 et 357 rue de la Saône.

Il a été demandé à Christophe COTTAREL, du cabinet NYMPHEA Paysages & Aménagement, de fournir une esquisse de l'espace public qui va desservir les bâtiments.

Lors de la commission Urbanisme, Patrimoine, Travaux et Mobilités du 7 mai 2026, deux scénarios ont été présentés. La commission propose de retenir l'un des scénarios.

Christophe COTTAREL présente le projet d'aménagement de la placette, située en contrebas de l'école, avec un côté donnant sur la rue de la Saône, et un côté donnant sur le cheminement piétonnier des Guillermines.

Il s'agit d'une placette de 777 m². L'espace en surface sera rétrocédé par le promoteur à la commune. Les parkings souterrains ne seront pas rétrocédés à la commune.

L'aménagement proposé intègre une continuité avec la Place Longue. Il consisterait en un parvis, en prolongement de l'école. Il serait un espace de rencontre, de convivialité, en retrait de la rue de la Saône.

Dans le projet :

- des places de stationnement seront intégrées, côté rue de la Saône (4 et une place PMR)
- pour les espaces verts : les arbres existants seront conservés, un massif sera créé. Un aplat de végétation sera créé autour du transformateur électrique. Au cœur de la placette : des arbres de grand développement, avec des essences variées.

Sur le haut de la placette, côté Guillermines : un espace d'environ 100 m², totalement végétalisé, engazonné avec des arbres fruitiers.

- La mise en place de mobilier urbain, de jeux simples (pas une aire de jeux)
- Le cheminement ouvert restera de la propriété du promoteur.

Il est constaté un décalage entre la placette et la Place Longue, qui ne sont pas en continuité. Une rencontre a eu lieu avec la Sté FONTANEL, une modification de l'implantation du projet est envisagée.

F. VIENOT demande à qui incombera l'entretien de la bande verte. Ce point sera traité avec le promoteur.

L'ensemble des élus remercient Christophe COTTAREL pour sa présentation et son travail réalisé.

II – Informations CCDSV et autres structures intercommunales

Installation du Syndicat des Eaux d'Anse et Région le 12 mai 2026

Les représentants de la commune de St Bernard sont : Jean-Pierre PILLON et Flavie WIDMAIER.

Pour rappel, le SIEAR distribue l'eau potable sur 4 communes, dont St Bernard.

Le président est Daniel POMMERET. Il y a 4 vice-présidents, dont Jean-Pierre PILLON, qui a été désigné 2^e vice-président.

Installation du Syndicat Mixte Saône Turdine

Le SIEAR est membre de ce syndicat.

Flavie WIDMAIER représente la commune de St Bernard. Daniel POMMERET est également président de ce syndicat.

CCDSV (Communauté de communes Dombes Saône Vallée) :

Lors du conseil communautaire du 21 mai 2026, des problèmes dus à la nouvelle piste cyclable, l'Escampette, ont été remontés. Il y a beaucoup de trafic, et des véhicules l'empruntent malgré l'interdiction de circuler pour les véhicules à moteur.

Pour rappel, la piste cyclable passe par le chemin de halage, la rue de la Saône, le chemin de la Croix Vieille, le chemin de la Mulati, le chemin des Bois, le chemin du Gravier Vaillant, et le chemin des Cures.

Frédéric VIENOT souligne qu'il faut être vigilant, c'est un point d'entrée sur St Bernard.

III – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026 (Délibération n°D2026_047)

Madame le Maire propose au conseil l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

Il n'y a pas de remarques soulevées par les conseillers, qui approuvent à l'unanimité, le Procès-Verbal du 29 avril 2026.

**IV - Décision Modificative n°1 du Budget Primitif pour 2026
(Délibération n°D2026_048)**

Dans le budget primitif pour 2026 qui a été voté le 29 avril dernier, des opérations d'ordre comptable ont été intégrées, qui doivent être modifiées à la demande du comptable du trésor :

- Concernant la cession du matériel informatique au maire sortant (décision du précédent conseil municipal du 23/02/2026)

Ces opérations faisant apparaître la moins-value de la cession, qui auraient dû apparaître dans les résultats financiers de 2026, et non pas dans le budget prévisionnel pour 2026.

Coût initial du matériel : 2 040.80 €, valeur de cession : 480 €, moins-value : 1 560.80 €.

- Un ajustement concernant l'amortissement de la dépense d'investissement du transformateur électrique de la rue de la Saône (pour 12 316.67 €)
- A la demande également du comptable du trésor, une provision sera faite pour les créances douteuses (pour une valeur de 100 €)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération, portant décision modificative n°1 du budget primitif 2026, pour passer les écritures comptables suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Valeur comptable des immobilisations cédées	042	6751	- 2040.80			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	68	681	- 12 216.67			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				042	681	12 316.67
Frais postaux et frais de télécommunications	62	626	- 100.00			
TOTAL	- 2 040.80					

	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Intitulé	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Produits des cessions d'immobilisations	77	7751	- 480.00			
Différences sur réalisations (négatives)	042	7761	- 1560.80			
TOTAL	- 2 040.80					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	040	192	- 1560.80			
Matériel informatique	21	2183	- 480.00			
TOTAL	- 2 040.80					
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Matériel informatique	040	2183	- 2040.80			
TOTAL	- 2 040.80					

V – Placement de fonds sur un compte à terme

A ce jour, la commune dispose d'une trésorerie de 1,9 millions d'euros.

Au cours d'une rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux, M. BEAUJARD (Inspecteur des Finances Publiques), il a été abordé la possibilité de placer des fonds publics.

Une commune peut placer de l'argent public sur un compte à terme rémunéré, dans certaines conditions, notamment lorsque les recettes sont issues d'une cession immobilière. Il est envisagé de placer la somme de 1 million d'euros. Somme issue de la recette encaissée pour la vente des terrains ERL 1 &2, pour la somme de 1 325 000 €.

Le placement serait envisagé pour une durée d'un an. Actuellement le taux est de 2.54 %.

Ce placement a reçu l'avis favorable du conseiller aux décideurs locaux de la commune.

Pour le réaliser, il faut saisir le service « épargne » du trésor d'un projet de délibération, qui émettra un avis. Le service concerné a été saisi. A réception de l'avis de ce service, il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur le placement.

**VI – Demande à la Région AURA d'un barnum pour les associations
(Délibération n°D2026_049)**

Franck ROCHON du VERDIER indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance sa nouvelle campagne de mise à disposition gratuite de barnums, destinés à soutenir les associations locales.

La commune serait éligible à bénéficier d'un barnum floqué de la Région AURA, de dimension 3m X 3m.

Il s'agit également de renouer un partenariat avec la Région (des panneaux de la Région avaient été retirés)

Pour Frédéric VIENOT, c'est plus complexe que ça, il y a des choix financiers de la Région qui peuvent être discutables.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer au dispositif de mise à disposition à titre gratuit d'un barnum à la commune par la Région Auvergne Rhône Alpes, destiné exclusivement à une utilisation par les associations locales ;
- AUTORISE et HABILITE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, M. Franck ROCHON du VERDIER, conseiller délégué santé, vie associative et sportive, à faire toutes les démarches nécessaires, et à signer tout document afférent à ce dossier.

**VII – Organisation du temps partiel des agents communaux
(Délibération n°D2026_050)**

Karine DEBEAUNE présente le projet de délibération organisant le temps partiel des agents communaux.

Une demande de temps partiel d'un agent communal a été reçue. Ce régime n'existait pas jusqu'à maintenant.

Le temps partiel pour les agents communaux est accordé :

- Soit de droit, dans des cas précis fixés par la loi (pour raisons familiales notamment : s'occuper d'un enfant de moins de trois ans, donner des soins à son conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant ...)
- Soit sur autorisation du maire

Cela concernera les fonctionnaires et contractuels, pour tous les services, et sous réserve des nécessités de service.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération organisation le temps partiel des agents communaux.

VIII – Information sur le dépôt du PEDT (projet éducatif territorial)

Marie LABROSSE GROSSET explique que dès sa prise de fonctions, elle a lancé le travail sur le PEDT qui devait être réalisé et déposé avant le 20 mai 2026. Cela a été chose faite, puisqu'il a été déposé le 19 mai 2026, pour un passage en commission chez Jeunesse et Sports le 02/07, pour une mise en application au 1^{er} septembre 2026.

Le PEDT est un outil de collaboration locale entre les différents acteurs (CAF, Val Horizon, Education Nationale, commune St Bernard) Une feuille de route a été écrite avec des objectifs et des actions à conduire.

Un CoPil (comité de pilotage) a été instauré, et ouvert à d'autres acteurs : représentants des parents d'élèves et une association (Spinosa, qui organise la journée d'intégration en début d'année)

3 objectifs, déclinés en actions :

- Encourager la mise en mouvement des élèves pour favoriser la réussite de leurs apprentissages sur le temps scolaire et son prolongement : uniformiser les règles de fonctionnement, renforcer les partenariats...
- Favoriser la tolérance et le respect de soi-même et d'autrui dans leur diversité, en intégrant une démarche inclusive
- Intégrer l'enfant dans la vie de la commune en s'appuyant sur les valeurs citoyennes (création notamment d'un conseil municipal des jeunes)

Le PEDT représente également un intérêt économique : il permettra de réduire les taux d'encadrement.

Marie LABROSSE GROSSET remercie toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ce document : Lauranne SOULIER, Val Horizon, la CAF, l'EN, l'association Spinosa, les représentants des parents d'élèves, et les élues (Flavie WIDMAIER et Gladys FLAMAND BAR)

A la demande de Caroline LEGOUGE, Marie LABROSSE GROSSET précise que la durée du PEDT est de 3-4 ans. Il est toujours possible de le modifier par avenant.

IX – Information concernant l'arrêté réglementant le marché de la Place Longue

Jean-Pierre PILLON explique qu'il n'y a pas à ce jour de règlement du marché de la Place Longue.

Il donne lecture des principaux points du règlement qui sera approuvé par arrêté du maire. Le marché est réservé à la vente ambulante alimentaire, le jeudi après-midi, jusqu'à 19h30. Une commission sera créée, composée de 2 élus municipaux et de 2 commerçants.

Actuellement, il y a 5 commerçants. Il y a régulièrement des propositions. Une nouvelle demande a été reçue d'un primeur, mais cela fait doublon.

Franck ROCHON du VERDIER demande si l'on mesure la fréquentation. Mme le Maire répond que non, il n'y a que le retour des commerçants.

Une rencontre est d'ailleurs prévue prochainement en mairie avec les commerçants du marché.

Eric MAISONNEUVE demande s'il est prévu de faire un peu de promotion du marché. Jean-Pierre PILLON répond que cela est nécessaire, et que cela se fera avec les outils de communication déjà en place.

X – Information concernant la composition de la commission de contrôle des listes électorales

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral).

Le maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Dans chaque commune, la commission de contrôle exerce un contrôle à posteriori, statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

La composition de cette commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau (art. L 19 du code électoral).

Le maire, les adjoints et les conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Mme le Maire a proposé au préfet de nommer 5 membres : Mme LEGOUGE Caroline, Mme FLAMAND BAR Gladys, Mme ROSNER Elyanne, M. VIENOT Frédéric et Mme GREEN Christine.

XI – Information sur les décisions du maire prises par le maire en application des articles L. 2122-22 et 23 du CGCT

Mme le Maire rend compte de la décision prise sur délégation du conseil municipal concernant la cession du mobilier de la salle du conseil municipal. Des tables modulables et de nouvelles chaises ont été achetées.

Extrait de la décision du maire n°DM2026_002 du 20 mai 2026 :

VU la délibération du conseil municipal n° D2026_023 du 30 mars 2026 autorisant le maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

CONSIDERANT que la Commune de Saint-Bernard dispose dans la salle du conseil municipal de la mairie d'un mobilier composé d'une table, de 16 chaises et de 12 fauteuils,

CONSIDERANT qu'au vu des besoins d'utilisation de la salle du conseil municipal, ce mobilier nécessite d'être remplacé par du mobilier modulaire,

CONSIDÉRANT que ces biens, estimés à une valeur totale de 500 €, peuvent faire l'objet d'une cession dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT que cette cession permettra de dégager des ressources pour la collectivité tout en évitant des coûts de stockage ou de destruction inutiles ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De procéder à la cession d'une table, de 16 chaises et de 12 fauteuils, propriété de la commune de Saint-Bernard, pour une valeur totale estimée à 500 €.

Article 2 : La commune de Reyrieux se portant acquéreur de l'ensemble du mobilier, le produit de la cession sera versé au budget communal 2026.

XII – Information : nouvel arrêté de circulation, stationnement et usages de la Voie Bleue

Mme le Maire explique qu'un contentieux était en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon avec la Fédération de pêche du Rhône concernant l'arrêté municipal A2022_082 du 1^{er} août 2022, réglementant la circulation et le stationnement sur le chemin de halage.

Le recours porte sur les motifs principaux suivants : couleur des tentes, 4 nuitées maximum de pêche, interdiction d'entretien sur le poste de pêche.

Mme le Maire a rencontré les pêcheurs. La position est claire : le chemin de halage est une voie verte, la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite, sauf dérogations.

Le nouvel arrêté précise les dérogations, notamment l'autorisation pour les pêcheurs de circuler pour déposer et enlever le matériel. La mention de la « vignette » pour les riverains est supprimée. Il est rappelé que le débroussaillage est interdit, à titre individuel : seule la Fédération de pêche peut le faire.

Aux beaux jours, des véhicules stationnaient sur le chemin de halage. Mme le Maire et 2 adjoints ont procédé à des rappels sur la réglementation.

Pour Frédéric VIENOT il est important de faire des contrôles, d'être vigilant, le dialogue ne suffit pas.

Mme le Maire rappelle aussi qu'un comité des usagers du chemin de halage sera prochainement créé.

Marie LABROSSE GROSSET se réjouit de l'arrêt du contentieux.

XIII – Information diverses

Sénatoriales :

Un Conseil municipal extraordinaire se tiendra le 5 juin à 18h30, pour désigner les grands électeurs (5 délégués et 3 suppléants), par liste, paritaire alternatif et sans panachage.

Création d'une commission extra-municipale sur l'embellissement au conseil de juillet. Le projet sera porté par Gladys FLAMAND BAR. La commission sera composée d'élus et d'habitants.

Date des prochains conseils municipaux :

- 08/07
- 02/09
- 30/09
- 04/11
- 02/12

Christian Garcia remercie toutes les personnes qui ont participé à la cérémonie commémorative du 8 mai.

Rencontre des 7 assistantes maternelles (sur 11) par Marie LABROSSE GROSSET et Flavie WIDMAIER.

Il a été proposé aux assistantes maternelles de les mettre en valeur et de communiquer sur leur profession. Une communication sera faite sur le site internet, puis Panneaux Pocket et Facebook.

Ouverture de la boutique Rosalie sur la Place Longue, où l'on peut trouver : fleurs, déco et gourmandises. Le glacier ouvrira début d'été.

Espace culturel :

Flavie WIDMAIER indique poursuivre avec les ass'mat', et voir quel programme proposer, en lien avec la médiathèque. Elle a rencontré les couturières, Coud-ci Coud-ça, qui sont très proactives pour s'impliquer dans la vie du village. Elles occupent la mezzanine de la bibliothèque le lundi après-midi. Les bénévoles de la bibliothèque ont également été rencontrés. L'objectif est de créer du lien autour de cet espace, et de dynamiser ce lieu.

Cantine

Vanessa ORGELET indique qu'un travail est en cours sur un projet de rédaction du règlement de la cantine.

Embellissement de la commune

Gladys FLAMAND BAR fait appel aux bricoleurs pour le projet d'embellissement de la commune.

Associations

Franck ROCHON du VERDIER explique la simplification des process pour les associations: remplacement des 4 formulaires de demande, par un seul.

Une réunion de la commission Culture, vie associative et sportive s'est tenue le 15/05. Une rencontre des présidents d'association est prévue le 15 juin. De nombreux événements sont prévus dans les prochaines semaines.

A noter : pas de cinéma de plein air cette année sur la commune.

Voirie

Jean-Pierre PILLON indique que le marché du PATA (point à temps automatique) a été lancé. Il s'agit de la campagne annuelle d'entretien de la voirie. 5 entreprises ont été consultées. Fin des travaux prévue le 15 juillet.

Enquête sur le stationnement résidentiel : 110 flyers distribués, 37 répondants, dépouillement prochainement, puis réunion en septembre.

Moustiques

Jean-Pierre BOUTY rappelle les mesures mises en place dans la lutte contre les moustiques, notamment ne pas oublier de changer les anti-larvaires, chaque mois. 100 personnes se sont déplacées sur les 3 permanences.

Ambroisie

Des actions seront menées prochainement.

1er café des élus

Caroline Legouge rappelle qu'il se tiendra le 20 juin sur le parvis de la mairie. Il s'agit d'un moment convivial entre spinosiens et élus.

Lecture

Denis Marc fait part d'un coup de cœur sur un livre sur la vie de Suzanne Valadon : L'Afranchie de Montmartre de Jean-Paul DELFINO, qui sera bientôt disponible à la bibliothèque.

PCS (plan communal de sauvegarde)

Eric Maisonneuve indique qu'un travail est en cours pour mettre à jour et toiletter le document du PCS, qui recense les risques (inondation, sismique, transport de matières dangereuses) et les procédures à mettre en place.

Le PCS date de 2022, c'est un document de 160 pages à toiletter pour le rendre opérationnel. Il doit être mis à jour tous les 5 ans, et testé tous les 4 ans.

Mme le Maire précise qu'un travail est en cours à la CCDSV pour la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde.

Commission Communication et Dynamique citoyenne du 30 avril 2026

Karine DEBEAUNE reprend les points abordés lors de cette commission :

- Un point a été fait sur les outils de communication existants
- La refonte du site internet est lancée
- Une lettre d'information trimestrielle sera mise en place
- Engagements de campagne rappelés : café des élus, conseil citoyen
- Mise en place du conseil municipal des enfants
- Actions à destination des ados et seniors
- Forum des associations le vendredi 4 septembre, avec l'accueil des nouveaux arrivants

Canicule

Christine Green demande ce qui a été mis en place.

Josette GUERRIER répond que le CCAS est mobilisé, il se réunit ce samedi pour mettre à jour le courrier à destination des personnes de plus de 70 ans.

Une salle climatisée est mise à disposition, la salle PERRAYON.

Jean-Pierre BOUTY indique que si des personnes ont connaissance de personnes en difficulté, il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information en mairie. Une réflexion est lancée sur le parrainage de proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h35.

Signatures :

Bélanda TERACOL, Maire

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Mme Gladys FLAMAND BAR, Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'B' followed by a series of horizontal strokes and a small flourish at the end.